

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le **mercredi 03 avril à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **21 mars 2024**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 21 mars 2024
Nombre de présents	44	
Nombre de pouvoirs	13	Date de publication : 08 avril 2024
Suffrages exprimés	57	

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, Mme Caroline JAY, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, Mme Christine BEYRIS, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, M. Philippe DELMON, M. Bernard LANGOUANERE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme Guylaine DUTOYA donne pouvoir à M. Christian CARRERE,
M. Grégory RENDE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Pascal DAGES donne pouvoir à Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON,
M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Julien RELAUX,
M. Vincent MORA donne pouvoir à Mme Martine LABARCHEDE,
Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME,
M. Alain GODOT donne pouvoir à M. Julien BAZUS,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA,
M. Henri BEDAT donne pouvoir à M. Pascal VILATON,
Mme Corinne LAPORTE donne pouvoir à M. Alain BERGERAS,
M. Hikmat CHAHINE donne pouvoir à M. Philippe LAFFITTE,

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme Guylaine DUTOYA, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, M. Amine BENALIA BROUCH, M. Alexis ARRAS, M. Vincent MORA, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Alain GODOT, M. Laurent LAFOURCADE, M. Henri BEDAT, Mme Corinne LAPORTE, M. Hikmat CHAHINE.

Secrétaire de séance : Mme Catherine RABA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT "RANDO GOURMANDE" LE DIMANCHE 23 JUIN 2024 À TERCIS-LES-BAINS

Madame la Conseillère déléguée expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.5211-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection de l'environnement et de Plan Climat Energie Territorial ;

Vu la délibération n° DEL15-2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en date du 18 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu la convention conclue le 07 avril 2023 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et l'Office Intercommunal de Tourisme du Grand Dax concernant les modalités de vente des billets de la randonnée Gourmande et de reversement des recettes,

Considérant que le Grand Dax souhaite organiser sa 3^{ème} édition de la « Randonnée gourmande » le dimanche 23 juin 2024

Considérant qu'un appel à candidature auprès des communes de l'agglomération a été lancé en septembre 2023 et que les communes de Tercis-les-Bains et Oeyreluy ont candidaté

Considérant que la commune de Oeyreluy a organisé l'édition précédente, la candidature de Tercis-les-Bains serait retenue

Considérant la grille tarifaire ci-dessous :

	Montant en €
Tarif adultes	15
Tarif moins de 12 ans	7
Tarif moins de 3 ans	0

Les crédits sont prévus au chapitre 011 DURABLE.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE l'organisation de la rando Gourmande 2024 à Tercis-les-Bains et la grille tarifaire afférente

Article 2 : APPROUVE la convention avec l'OITT concernant la billetterie de la Rando Gourmande

Article 3 : APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus.

Article 4 : PREND ACTE du fait que le Président sollicitera une participation financière en vertu de la délégation qu'il a reçue par délibération n° DEL30-2020 du Conseil communautaire en date du 17 juillet 2020.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, 03 avril 2024**


Julien DUBOIS
Président du Grand Dax